

Bruxelles, le 5 octobre 2018
(OR. en)

12571/18

CDR 132

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Projet de décision du Conseil portant nomination de deux suppléants du Comité des régions, proposés par la République d'Estonie
- Adoption

1. Par lettre datée du 22 juin 2018, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la perte de mandat de M. Juri GOTMANS et de M. Georg LINKOV, suppléants du Comité des régions¹.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition de leur État membre, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.
3. En application de cette disposition, le gouvernement estonien a proposé² de nommer en tant que suppléants pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2020:
 - M. Priit VÄRK, *Mayor of Paide*,
 - M. Juri GOTMANS, *Member of Võru Town Council* (changement de mandat).

¹ 10583/18.

² 12569/18.

4. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 12570/18.
 5. Cette décision sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne, conformément à l'article 297, paragraphe 2, deuxième alinéa, du TFUE.
-